

LES AVANTAGES DU CONTRAT DE VILLE EN ACHETANT SA RÉSIDENCE PRINCIPALE



Dans le cadre du Contrat de Ville dont est éligible le nouveau quartier des Quatre-saisons, il est très intéressant de devenir propriétaire de sa résidence principale avec Qualit'IMMO dans sa nouvelle résidence Urbanescence.

Bénéficiez d'un taux de TVA réduits à 5,5% (contre 20% en achat classique) !

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU TAUX DE TVA RÉDUITS SONT :

Acheter sa résidence principale avec Qualit'IMMO sur la résidence Urbanescence
Respecter les plafonds de ressources suivants :

Nombre de personnes résidants dans l'appartement	Plafond de ressource selon le dernier avis d'imposition
1	29 759€
2	39 740€
3	47 791€
4	57 694€
5	67 872€

5.5%
TVA

Exemple de prix achat classique versus achat en Contrat de Ville

Exemples de prix	Vente en l'État de Futur Achèvement		Vente via le Contrat de Ville pour sa résidence principale	
	Prix	Mensualité	Prix	Mensualité
T2 de 50m ² Sud avec parking et cave	115 000€	508€	102 000€	450€
T3 traversant 66m ² avec garage	145 000€	640€*	124 000€	547€

Devenez propriétaire au prix d'un loyer !

* sous conditions d'obtention d'un prêt à 1,75%.

Exemple de mensualités sur 25 ans.